



Ombrières de type volière avec couverture photovoltaïque

EARL Domaine de l'ALLAGNON
Denis RIGAUD

Présentation de projet – Comité de projet

Localisation du projet



Localisation du projet (satellite)



Localisation du projet (IGN)

■ Contexte et objectifs du projet

Problèmes rencontrés



- Parcours saturé
sol dégradé, risque sanitaire



- Prédation terrestre & aérienne
perte ~1 000 canards/an



- Intensification grippe aviaire
nombreuses périodes de claustration



Solutions proposées



➤ Protection

Réalisation d'un clos (filets + clôtures enterrées)



➤ Performance

Couvert herbacé → autonomie alimentaire
+1 lot/an (\approx 3 500 canards)
Rotation des parcours
Bâtiments bardés → claustration possible



➤ Sanitaire

Réduction fientes & champignons
Clos total → barrière sanitaire (influenza)



➤ Bien-être animal

Densité réduite : $1,15 \rightarrow 0,5$ canards/ m^2
Abris climatiques
Sols préservés



➤ Robustesse

Résistance aux intempéries
Filets moins sollicités → entretien réduit

Enjeux environnementaux

➤ **Zones humides pédologiques**
Evitement intégral par une réduction du projet

➤ **Enjeux faunistiques**
Faibles sur la ZIP

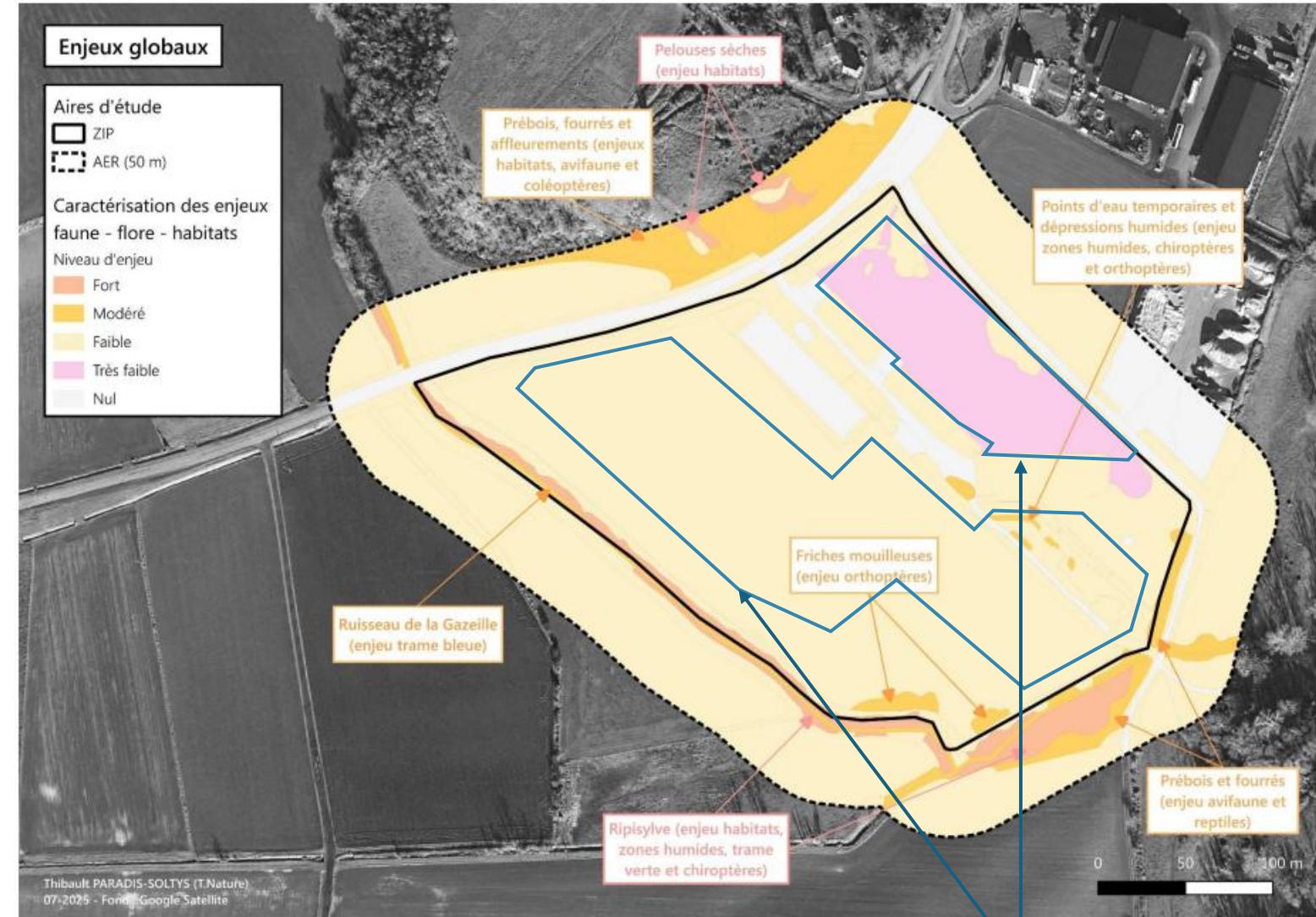
➤ **Enjeux floristiques**
Très faibles sur la ZIP

➤ **Enjeux habitats**
Très faibles sur la ZIP

➤ **Conservation & renforcement des haies**
Enjeux modérés à forts pour habitats & faune

Dispense d'Etude d'Impact délivrée
par la DREAL le 26/06/2025

Source : Diagnostic Faune-Flore-Milieux naturels & Synthèse des données naturalistes – AGGRA Concept



Délimitations des parcours

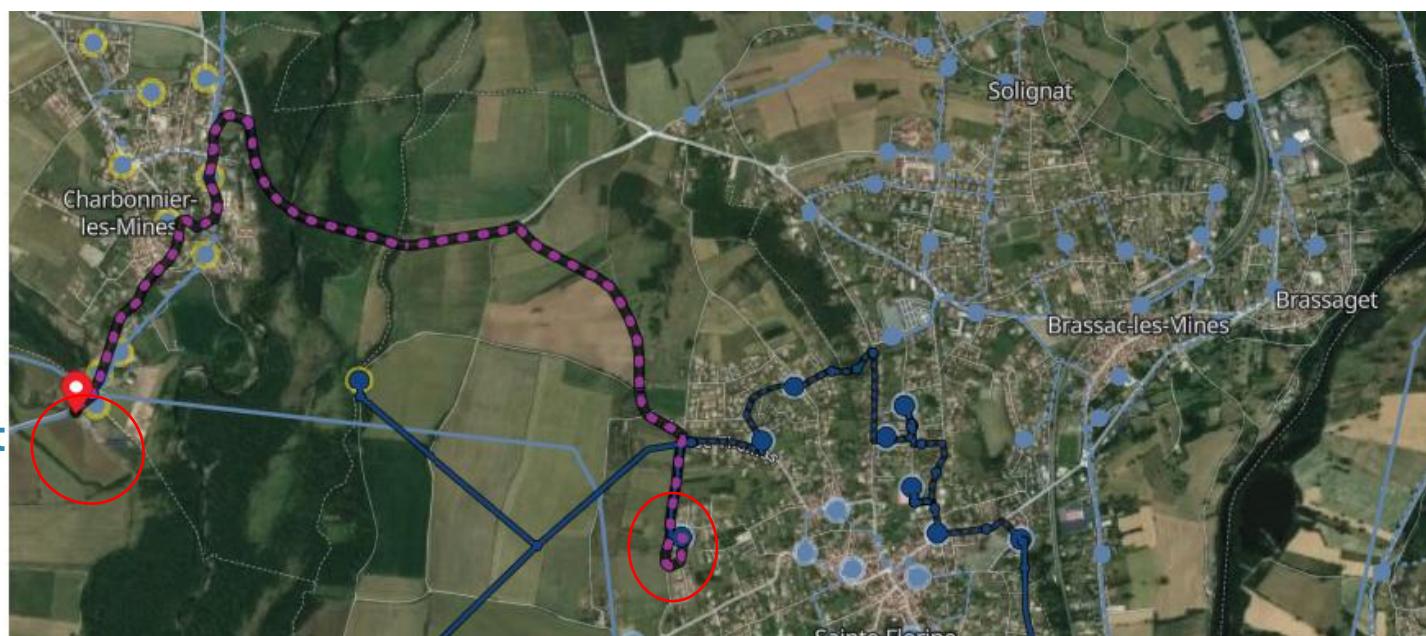
Raccordement

Nœud de raccordement situé à Sainte-Florine (43250)

capacité d'accueil de 7 MW (4,3 km).

Appartenance au poste source de La Taupe, Vézézoux (43390)

Site du projet



Site du projet

ENEDIS

Gestion de votre entreprise ▾
Vos données énergétiques ▾
Vos documents ▾

Adresse, commune, code postal... ▾

Tronçon HTA
Capacité disponible : 8.3 MW

Réseau ▾
Capacités du réseau HTA ▾

Mise à jour : 05/08/2025
Leaflet | OpenStreetMap

Tronçon HTA visé

PS La Taupe

Nœud de raccordement

SUIVI DES ENR :



- Puissance EnR déjà raccordée : 10.7 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 8.70 MW
- Puissance des projets EnR en file d'attente : 10.8 MW

Structure et données projet

Puissance du projet : 3 734 kWc, production annuelle de 4 178 014 kWh (environ 1 520 foyers)

Emprise au sol : 13 667m²

Durée du bail : 30 ans

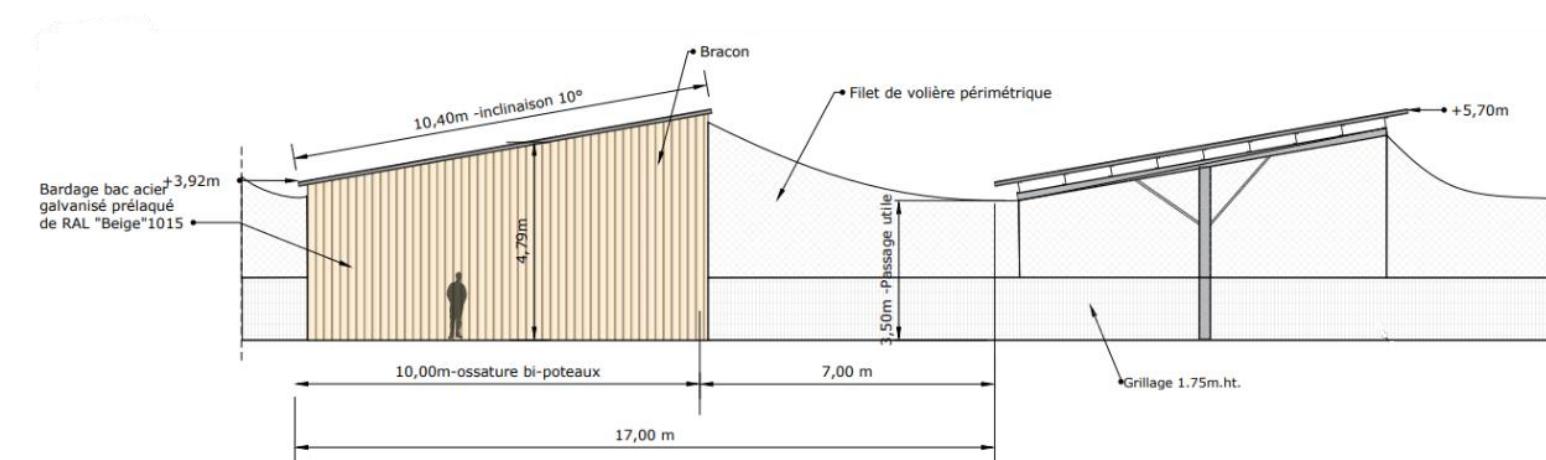
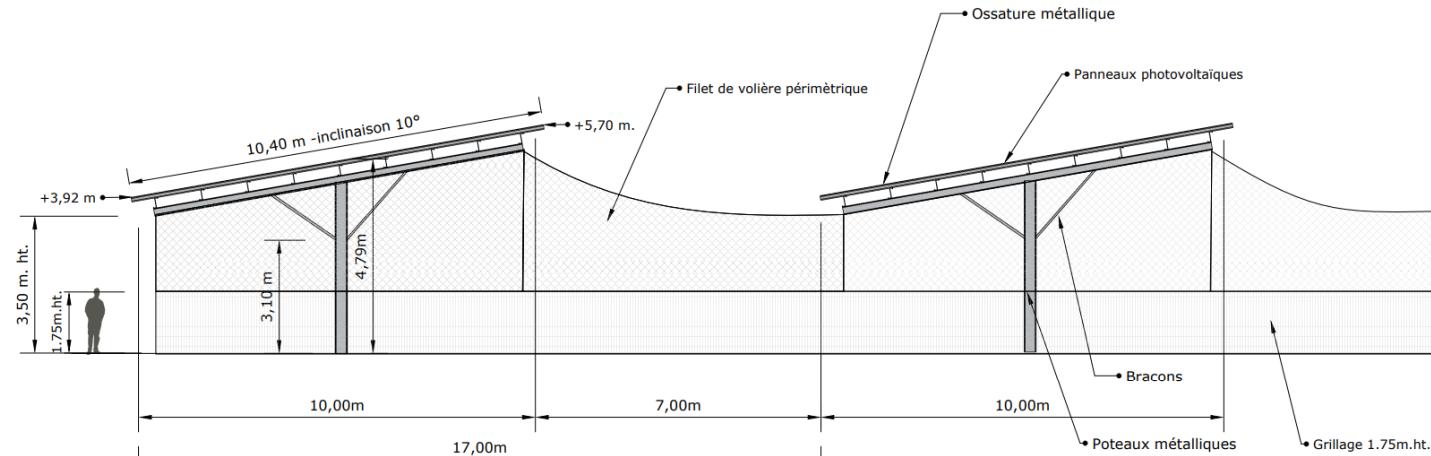


Schéma prévisionnel d'implantation

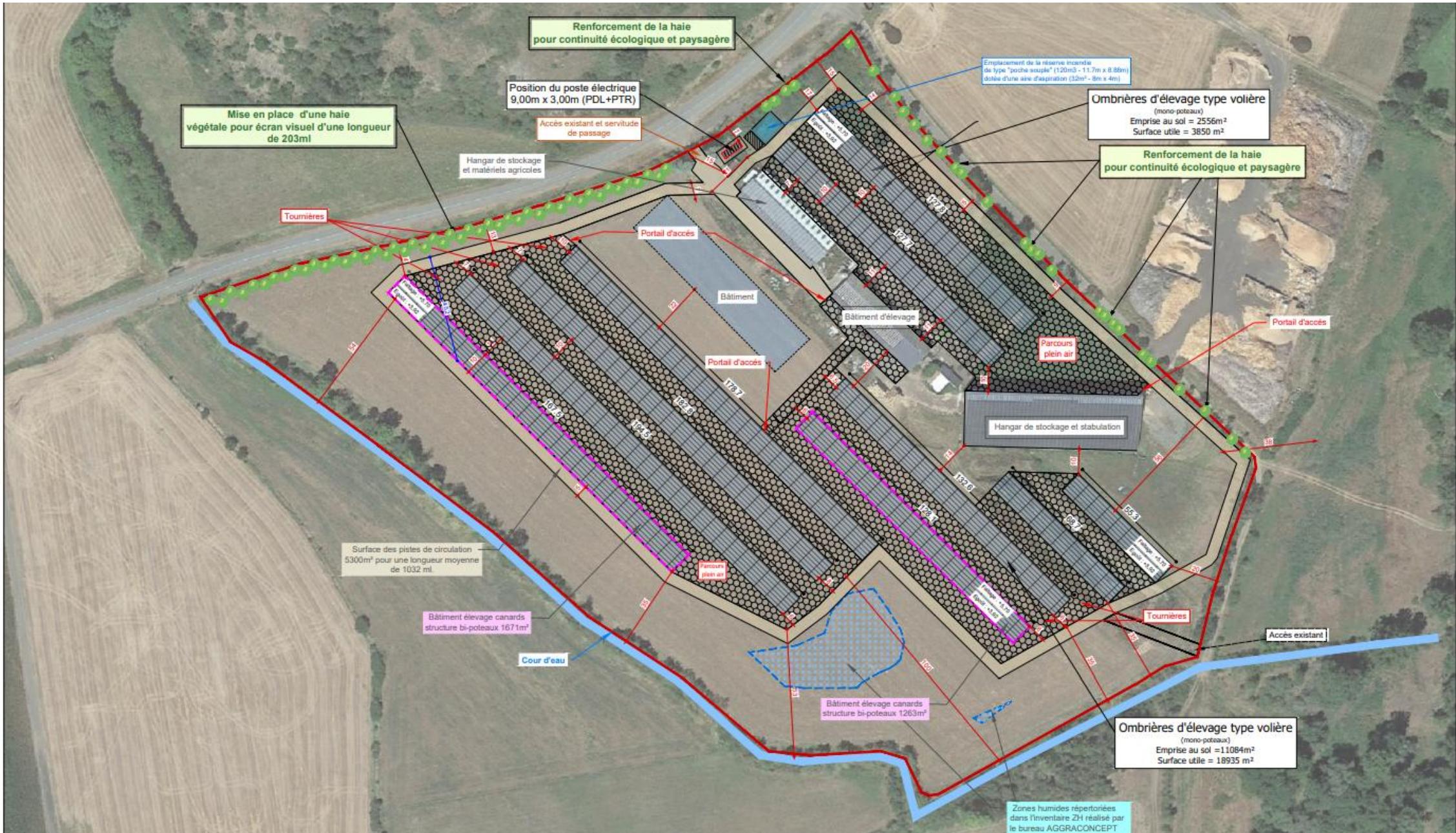


Schéma du projet agricole

Démarrage dans le parcours nord

Démarrage des canards dans le **parcours existant** qui sera pourvu d'abri et d'une protection face à la prédation et contaminations extérieures.

Rotation sur les nouveaux parcours

Nouveaux parcours pour les canards après plusieurs semaines. Parcours indépendants avec possibilité de claustration.



Mesures paysagères

- Mise en place d'une haie et renforcement au Nord du projet



Vue initiale



Insertion paysagère sans mesure paysagère (réduction de la hauteur et renforcement de la haie)



Insertion paysagère avec mesures paysagères

Mesures paysagères

- Mise en place d'une haie et renforcement au Nord du projet (3/4)



Vue initiale



Insertion paysagère sans mesure paysagère (réduction de la hauteur et haie paysagère)



Insertion paysagère avec mesures paysagères (haie en recul de la ligne électrique)

■ Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)

« L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) est une taxe prélevée au profit des collectivités territoriales ou d'organismes divers. »

- S'agissant des **centrales photovoltaïques**, deux montants sont désormais applicables :
 - **8,36 €** par kilowatt de puissance électrique installée au 1^{er} janvier de l'année d'imposition,
 - **3,479 €** par kilowatt de puissance électrique installée au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, s'agissant des centrales photovoltaïques mises en service après le 1^{er} janvier 2021. Notez que pour ces dernières, le montant est le même que celui relatif aux installations hydrauliques pendant les 20 premières années d'imposition. Les années suivantes, ce sera le montant relatif aux installations photovoltaïques qui sera de nouveau appliqué. Pour en savoir plus sur ce point, vous pouvez consulter l'article 1519 F du Code Général des Impôts ↗)

Projet de D.RIGAUD sur Moriat:

- 3.479€ / KWc pendant les 20 premières années (soit environ 17 030€ /an pendant 20 ans)
- puis 8.36€ / KWc (soit environ 49 920 € /an pendant 10 ans)

Répartition prévisionnelle:
Commune : 20%
EPCI : 50%
Département : 30%

Financement participatif : *Technique Solaire x Lendopolis*

Nous allons mettre en place un financement participatif pour faire profiter les résidents du département (ainsi que des départements limitrophes) d'une épargne sûre, finançant la transition écologique proche des chez eux. Mécanisme d'émission d'obligations. Voici un exemple de financement participatif réalisé sur un projet existant de Technique Solaire.

Conditions :

Taux de rémunération annuel de **6,5%**
Accessibles à partir de **20€**

Départements de collecte : **17, 44, 49, 79, 85**

Situé à Saint-Christophe-du-Ligneron (85)



JLT Energy 12 Collecte réservée i

Centrale solaire Technique Solaire Saint-Christophe-du-Ligneron

 9 %
45 investisseurs 47 j restants 54 030 € sur 595 000 €

Financement d'une centrale solaire située à Saint-Christophe-du-Ligneron (85)

Réservé aux départements : **17, 44, 49, 79, 85**

Taux d'intérêt	6,5%
Plafond d'investissement	200 000 €
Instrument	Obligation
Remboursement sur	60 mois
Échéances	Intérêts annuels Capital in fine

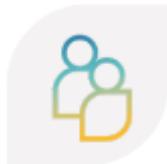
Intéressé par ce projet ?
Inscrivez-vous dès à présent pour investir sur cette opération

[Je m'inscris](#)

Autoconsommation collective (1/3)

Notre offre d'autoconsommation collective

Technique Solaire vous propose d'accéder à de l'électricité verte et locale, à tarif compétitif, grâce à ses projets photovoltaïques



Vente directe entre producteur et consommateur



Consommation d'énergie verte et locale



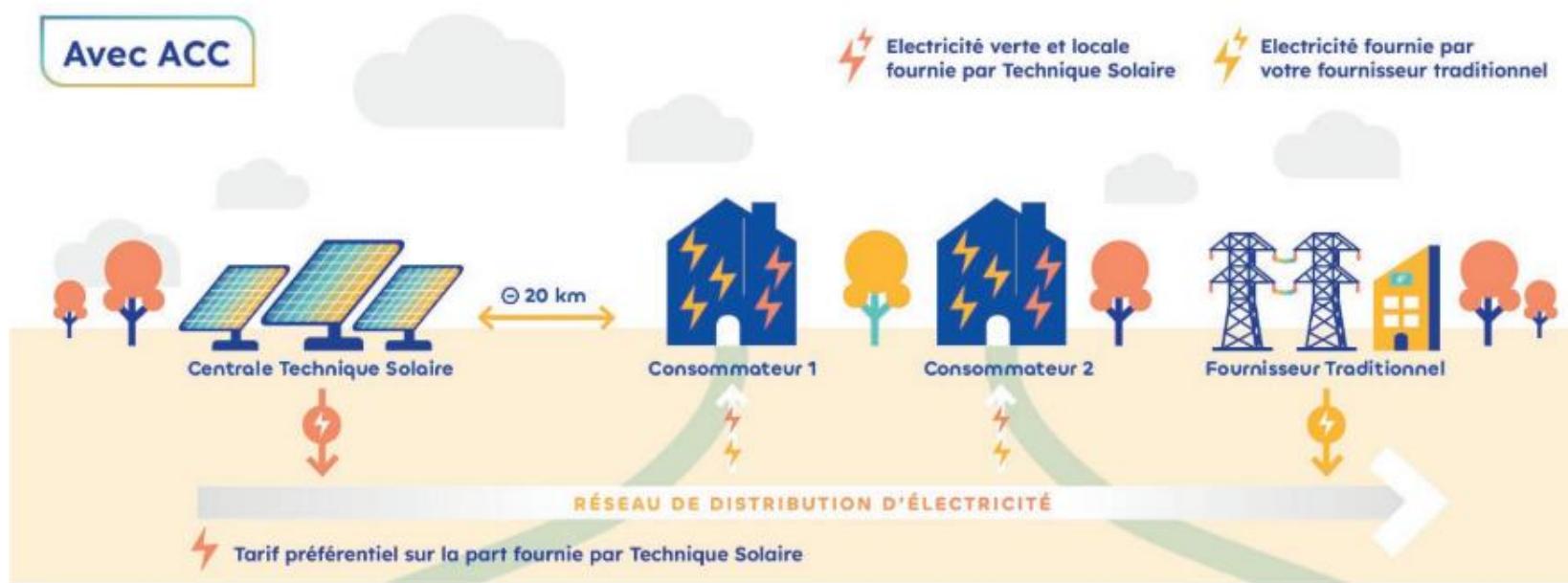
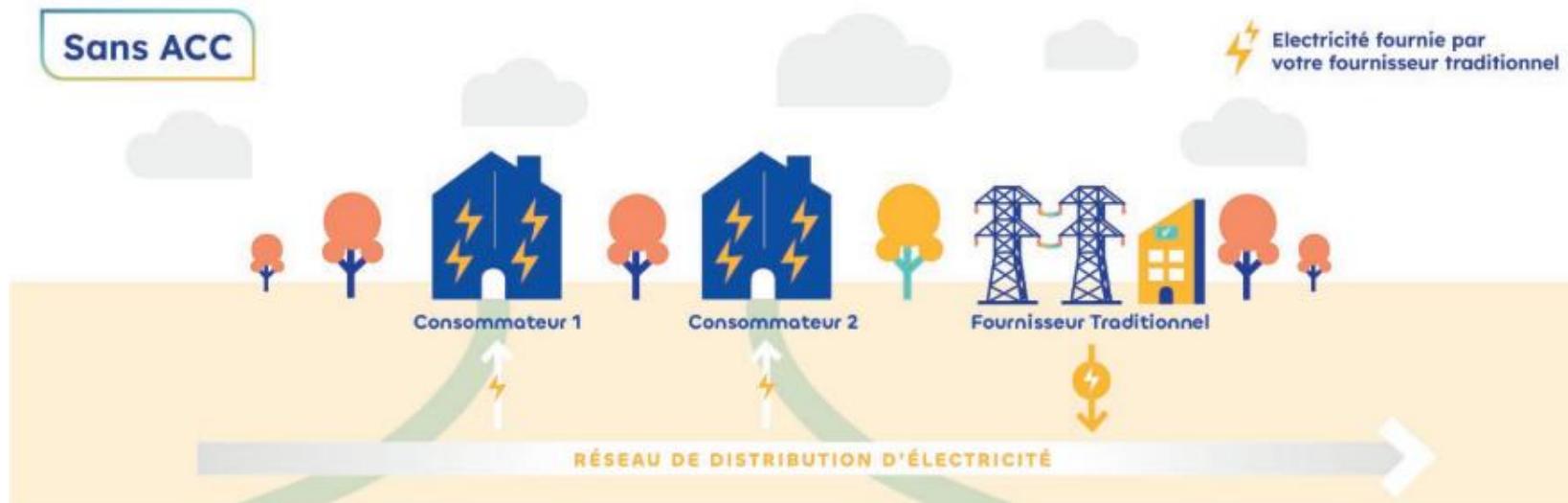
Economies sur les factures d'électricité

en consommant de manière privilégié l'électricité en provenance d'installation solaire pendant la journée

Qu'est-ce que l'autoconsommation collective (ACC) ?

Il s'agit d'un dispositif de partage local d'électricité solaire entre des sites producteurs (nous) et des consommateurs (vous ?). Il vous permet de profiter d'énergie renouvelable produite de manière locale et totalement flexible, à un tarif avantageux.

Autoconsommation collective (2/3)



Autoconsommation collective (3/3)

Bâtiment agricole TS : Vente auprès de l'hébergeur d'une partie de la production



Ombrière de parking : Vente auprès d'une PME ou d'une collectivité



Locaux commerciaux : Vente auprès des différents locataires



>> REX : Revente à un prix 10% inférieur au TRV (prix de vente de l'électricité)

>> Sans limite de consommation (kWh)

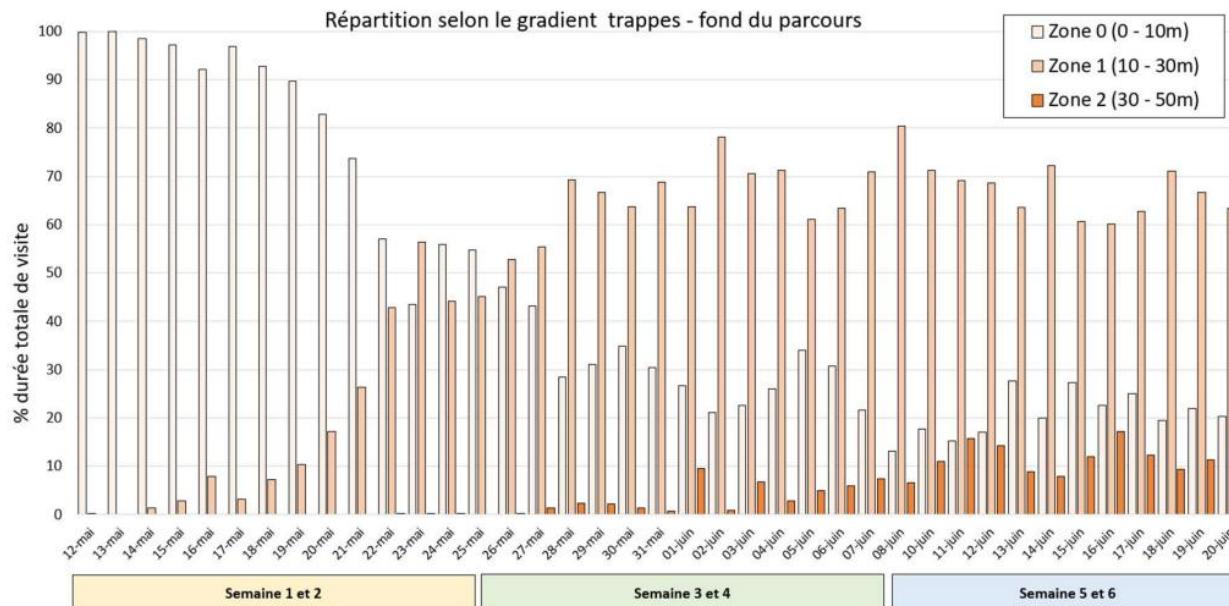
>> Pas d'engagement sur la durée

>> Pas de travaux de raccordement nécessaires

Exemple : Unité de méthanisation de Bournezeau (85480) : contrat mis en place sur l'année 2024 – 2025 : Economie annuel consommateur d'environ 17 000 €

Etude du comportement des volailles et rendements agricoles sous ombrières photovoltaïques – 2023

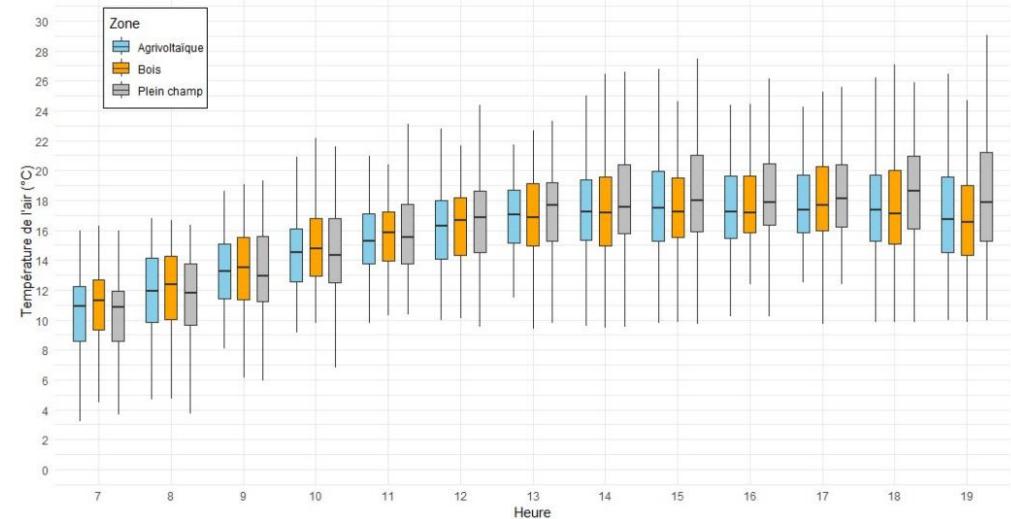
Technique Solaire x INRAe – Lot et Garonne



Fonction « couloir de dispersion » des abris photovoltaïques

Indicateur zootechnique	Volière photovoltaïque	Bois
Nombre de poulets abbatus	4322	3930
Poids moyen vif avant abattage (kg)	2,14	2,33
Déclassement (%)	10,0	11,2
Indice de consommation	3,03	3,29

Indices zootechniques (hors abattage) similaires à un parcours boisé



Diminution de la température jusqu'à 3,9 °C

Compte-rendu et feuille de présence

Comité de Projet – Ombrières agrivoltaiques de type volières pour canards

M RIGAUD - MORIAT (63340) - 10/10/2025

Tous les membres présents avaient d'ores et déjà assisté à une présentation du projet.

Les évolutions récentes ont été mises en avant, particulièrement la réduction de la taille du projet pour l'allègement du taux de couverture (passage de 60 à 50%).

L'autoconsommation collective fut le centre de la réunion (explication du mécanisme, des personnes pouvant en bénéficier, des moyens de mises en place, etc.).



TECHNIQUE SOLAIRE

MERCI !

Nathan NUGIER

06 58 44 32 64

nathan.nugier@techniquesolaire.com